Envoyé en préfecture le 16/03/2026
Reçu en préfecture le 16/03/2026
Publié le
ID : 029-212901086-20260310-DCM2026_03-DE

MAIRIE de LANDUDEC
----------29710----------

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :
5 mars 2026

AFFICHÉE LE :
5 mars 2026

DATE DE PUBLICATION SUR LE SITE INTERNET COMMUNAL :
13 mars 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 9
VOTANTS : 12

L'an deux mille vingt-six,
Le dix mars à 19 heures,
Le Conseil municipal de LANDUDEC légalement convoqué s'est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur LE GUELLEC Yves, Maire.
Etaient présents : tous les Conseillers municipaux en exercice à l'exception de M. GENTRIC Guénolé (procuration à M. GENTRIC Alexis), M. GOURLAOUEN Jean-Michel (procuration à Mme JONCOUR Martine), Mme PERENNOU Pauline (procuration à Mme KERSAUDY Maria), Mme LEBOUCHER Véronique, Mme ROSPARS Fabienne et Mme SIMON Françoise.
Secrétaire de séance : M. GENTRIC Alexis.

DCM2026/03 - Vente d'un délaissé de voirie à Kerstridic

Monsieur Yves LE GUELLEC, Maire, en charge de l'urbanisme, expose aux élus la demande d'achat de M. JEGOU, ayant acheté la propriété sise 1 Kerstridic.
En effet, le domaine public est au ras de son entrée, sur une parcelle non circulable.
M. JEGOU souhaite acheter le délaissé de voirie devant chez lui, à la fois pour sécuriser son entrée, poser des gouttières et un drain afin de régler les problèmes d'humidité de la maison.

La Commission mixte Travaux-Urbanisme du 16 février 2026 a donné un avis favorable à ce dossier, proposant avec un prix de vente de 0,50 €/m², tout en prenant en charge les frais de bornage par moitié avec M. JEGOU.

Le Conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,
VALIDE la vente de ce délaissé de voirie, au prix de 0,50€/m²,
VALIDE la prise en charge par la commune de la moitié des frais de bornage,
CHARGE le Maire ou son représentant légal à poursuivre cette cession et l'autorise à signer tout document nécessaire à sa réalisation.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Yves LE GUELLEC

MAIRIE de LANDUDEC 29710 LANDUDEC